Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :

en exercice	27
présents	21
votants	25

OBJET :

N°DCM2023-88

Foncier : Acquisition des terrains nécessaires à la création d'une voie douce Avenue du Mont-Blanc entre l'Avenue de la Plaine et Amancy

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE DE ST PIERRE-en-FAUCIGNY 74 Haute-Savoie

L'an deux mille vingt-trois -----
le dix-neuf décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Eddi ETIENNE, Jean-Claude BESSON, François GONON, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTS : Arnaud BOUVARD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Stéphane BOUVARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du développement des mobilités douces sur la commune, il est envisagé de réaliser une voie douce le long de l'avenue du Mont-Blanc pour relier l'avenue de la Plaine à la commune d'Amancy et ce en prolongement de la voie verte « Léman Mont-Blanc » existante du giratoire du Pont de Borne à l'avenue de la Plaine.
Cet aménagement rentre dans le schéma intercommunal cyclable réalisé par la CCPR et permet également un maillage permettant de relier les différents équipements publics entre eux et de créer une connexion avec les communes voisines.
Ces travaux nécessitent des acquisitions de terrains tout au long du trajet pour lesquelles le cabinet de géomètres CHAUQUET-EKSTEROWICZ a réalisé les divisions et documents d'arpentage nécessaires.
La commune a par ailleurs, confié à la SAFACT (Société de service administratif et fonciers spécialisée auprès des collectivités territoriales) les formalités de négociation, de promesse de vente et de rédaction des actes pour les parcelles concernées.
S'agissant de terrains situés en zone Ap (zone agricole avec protection paysagère) au PLU, le prix des acquisitions a été déterminé à 2€ par mètre carré.

Vu l'article L1111-1 du CGPPP (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques) ;

Vu les articles L1311-9 et 1311-10 du CGCT ;

Vu les promesses de vente signées par les propriétaires ;

Vu les documents d'arpentage réalisés ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

➢ Décide d'acquérir les parcelles suivantes au prix de 2 € le m² chacune :

• Lieu-dit les Hutins :

. H 1775 appartenant à M. TRIAZ Christian pour 168m²
. H 1777 appartenant à M. TRIAZ Christian pour 154m²
. H 1779 appartenant à Mme TERRIER Jeannine pour 194m²
. H 1781 appartenant à M. MONTESSUIT Jacques pour 117m²
. H 1783 appartenant à M. MONTESSUIT Jacques pour 232m²
. H 1787 appartenant à G.F.A JOVET pour 191m²
. H 1791 appartenant à Mme TERRIER Christiane pour 80m²
. H 1795 appartenant à M. CLERC André pour 803m²
. H 1799 appartenant à M. MONTESSUIT Jacques pour 172m²
. H 1801 appartenant à Indivision BRIFFAZ pour 146m²
. H 1805 appartenant à Indivision GAY-PERRET pour 436m²
. H 1807 appartenant à Indivision GAY-PERRET pour 336m²

• Lieu-dit Passeirier :

. H 1797 appartenant à M. CLERC André pour 355m²

• Lieu-dit les Noyers :

. H 1785 appartenant à M. MONTESSUIT Jacques pour 164m²
. H 1789 appartenant à Mme TERRIER Christiane pour 64m²
. H 1793 appartenant à M. CLERC Yves pour 217m²
. H 1803 appartenant à Mme VERDEL Marie pour 328m²
. H 1272 appartenant à Mme DUVERNAY Liliane pour 585m²

• Lieu-dit les Morts :

. H 1274 appartenant à M. JOLIVET Jean-Michel pour 77m²
. H 1276 appartenant à M. JOLIVET Jean-Michel pour 844m²

➢ Décide de passer les actes authentiques en la forme administrative et de confier à la SAFACT la réalisation des transactions ;

➢ Décide que les frais et accessoires de ces acquisitions seront à la charge de la commune ;

➢ Donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ces dossiers ;

➢ Autorise Mme Valérie BOUVIER, 1ère Adjointe, à signer les actes, le Maire agissant en vertu de l'article L1311-13 du CGCT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Stéphane BOUVARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY (Haute-Savoie)